

\$500,000.00 à léguer à ses enfants se dise, si nous avions une université à nous : Voilà une institution essentiellement à nous, établie solidement chez nous pour toujours. Au lieu de léguer à mes enfants toute une fortune que peut-être, à la 2e ou 3e génération, ils auront fini de dissiper, je vais léguer \$100,000.00 à notre université, à la condition qu'elle donne à mes descendants à perpétuité, l'enseignement supérieur. Par là, je leur lègue un bien impérissable que mes descendants retrouveront toujours après bien des générations.

Nous avons nombre de citoyens qui raisonnaient ainsi : Croit-on, par exemple, que feu M. Berthelet, ce grand bienfaiteur de toutes nos institutions, lui qui a donné au-delà de trente-cinq mille louis à une simple Ecole de Réforme, n'eût pas légué \$100,000 à une Université catholique ?

Or, je vous le demande, qui irait doter une succursale de Laval ? Une fondation précaire que Laval pourra abolir demain ?

Au lieu de ce chétif arbrisseau à qui le sol de Montréal est aussi antipathique et que le premier coup de vent peut emporter, ce qu'il nous faut, c'est une institution à nous, dont l'existence assurée à perpétuité ne dépende pas du caprice ou de la jalousie d'une institution rivale, qui, comme ces arbres séculaires, pousse dans notre sol de profondes racines et en tire une sève abondante nécessaire à ses progrès.

Encore une fois, l'obstacle le plus sérieux à cette fondation, c'est l'existence de la succursale illégale et précaire, dont personne ne veut à Montréal et que l'injustice et l'arbitraire de Laval veulent nous imposer malgré nous.

Laval veut nous imposer une institution inférieure et nous condamner à subir cette infériorité ; je vous ai prouvé que ce serait une conséquence à peu près nécessaire du maintien de la succursale.

D'un autre côté, vous connaissez quels immenses développements a pris, dans Montréal, l'Université McGill, grâce aux prérogatives universitaires qu'elle possède et aux donations journalières que lui font des citoyens riches de Montréal, grâce surtout à son caractère d'institution solidement établie à Montréal.

Certes ! nous ne sommes pas jaloux de ses avantages, non plus que de ceux de Laval à Québec. Mais je vous le demande, messieurs, nous, citoyens catholiques de Montréal, n'avons-nous pas

des droits égaux à ceux de nos concitoyens protestants de Montréal et de nos coreligionnaires de Québec ? De quel droit Laval serait-elle maintenue chez nous pour nous tenir dans l'infériorité ? De quel droit mes enfants seraient-ils condamnés à être à perpétuité, à cause d'un enseignement inférieur, les inférieurs des enfants protestants de Montréal et des enfants catholiques de Québec ?

Voulez-vous un exemple récent du tort incalculable que nous cause Laval en s'opposant depuis 20 ans à l'établissement d'une Université catholique à Montréal sans aucun bénéfice pour elle-même ?

Dernièrement, le gouvernement fédéral donnait à Montréal, pour l'aider à former un musée, partie de l'ancien musée géologique, transporté de Montréal à Ottawa. C'est un don que certains journaux ont estimé à cent mille piastres. Or, les 5/6e de la population de Montréal étant catholiques, l'on peut dire que les cinq sixièmes de ce don étaient faits à nos coreligionnaires. Qu'est-il arrivé cependant ? Le gouvernement ne voulant pas encourir les dépenses de \$3000.00 à \$4000.00 par année pour une bâtisse et le salaire d'un conservateur du musée, décida de le donner à la principale institution d'enseignement de Montréal. Il n'y avait aucunement à redire à une telle proposition et McGill, grâce à ses avantages universitaires, eut sans contestation ce musée. C'est-à-dire que, grâce à leur université, nos concitoyens protestants qui ne forment guère qu'un cinquième de notre population ont reçu tout le cadeau ; et les catholiques, les 5/6e de la population en sont privés. Et cependant, il y a 2 ans, si nos institutions catholiques de Montréal eussent été réunies en une grande Université, comme le demandait avec tant d'instances Mgr Bourget, notre Université serait aujourd'hui, sans contestation, la principale institution d'enseignement de Montréal et même du Canada, et à ce titre elle eût été en droit de bénéficier de ce don du gouvernement. Voilà les fruits de la lutte stérile que nous fait Laval !

Vous ne pouvez donc hésiter à conclure, Messieurs, que la justice et l'équité vous défendent d'imposer à Montréal, par la législation proposée, une institution que Montréal repousse avec une aussi éloquente unanimité.

II

J'en viens maintenant à la 2e question : la question religieuse.